

BULLETIN D'INSCRIPTION

Un bulletin par personne à retourner :

- **par courrier**
OIEau – CNFME
22 rue Edouard Chamberland
87 065 LIMOGES Cedex
- **par fax**
05 55 11 47 01
- **par email**
inscription@oieau.fr

L'Office International de l'Eau est une association Loi 1901, déclarée en tant qu'organisme de formation sous le n°74870006087 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)
SIRET : 314 901 729 00033 – N° TVA : Fr 833 1490 17 29

INSCRIPTIONS
Après réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir convention et convocation 15 jours avant le début de la journée

REDUCTION SNCF
Pour bénéficier d'une réduction de 20% sur un A/R en 1^{ère} ou 2^{ème} classe sur le réseau France Métropole, demandez-nous un coupon réduction

ANNULATIONS
En cas d'annulation moins de 15 jours avant le début de la journée, 80% du prix d'inscription sera facturé. Les remplacements seront admis à tout moment. Les demandes d'annulation et de remplacement devront être formulées par écrit (courrier ou télécopie).

Tarif : 439€ HT/participant

Réf. : JT38 11A

Transfert de compétences eau et assainissement

29 septembre 2011 – Paris / Espace Hamelin

PARTICIPANT

M. – Mme – Mlle NOM : PRENOM :

POSTE OCCUPE : DATE DE NAISSANCE :/...../.....

TEL : EMAIL :

En indiquant mon adresse email, j'accepte son utilisation par l'OIEau pour l'envoi de documents

SOCIETE

NOM : **Cadre réservé à l'OIEau**
N°référence client :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE : PAYS :

TEL : FAX : EMAIL :

En indiquant mon adresse email, j'accepte son utilisation par l'OIEau pour l'envoi de documents

SIRET : TVA : CODE NAF :

Responsable formation

M. – Mme – Mlle NOM : PRENOM :

TEL : EMAIL :

En indiquant mon adresse email, j'accepte son utilisation par l'OIEau pour l'envoi de documents

Personne en charge du dossier

M. – Mme – Mlle NOM : PRENOM :

TEL : EMAIL :

En indiquant mon adresse email, j'accepte son utilisation par l'OIEau pour l'envoi de documents

ADRESSE DE FACTURATION (si différente de la société à laquelle doit être envoyée la convocation)

Pour tout paiement par un tiers, si votre dossier de prise en charge ne nous est pas parvenu au 1er jour de la formation vous serez facturé de l'intégralité du coût de la formation

NOM : **Cadre réservé à l'OIEau**
N°référence client :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE : PAYS :

TEL : FAX : EMAIL :

En indiquant mon adresse email, j'accepte son utilisation par l'OIEau pour l'envoi de documents

SIRET : TVA : CODE NAF :

INSCRIPTION DANS LE CADRE DU DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Indiquer la répartition des heures de formation

- Sur le temps de travail : heures
 Hors du temps de travail : heures
 Sur le plan de formation : heures

Fait à, le/...../.....

CACHET et SIGNATURE
Prénom, NOM et qualité du signataire

TRANSFERT DE COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT AUX COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION ET COMMUNAUTÉS DE COMMUNES:

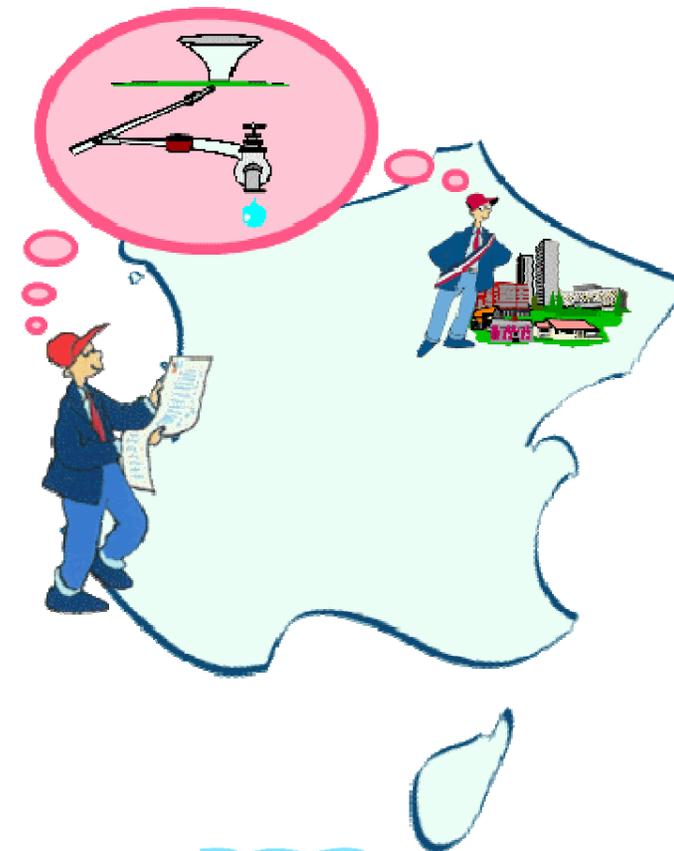
Cadre réglementaire et retours d'expérience

Réf. : JT38 11A

le jeudi 29 septembre 2011

Espace Hamelin

17 Rue de l'Amiral Hamelin
75 116 Paris Cedex



DIF

Formation éligible dans le cadre d'un plan de formation ou d'un DIF

Avec la publication et la mise en œuvre de la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, la gestion des services à l'usager en intercommunalité devrait prendre de l'ampleur. Au moment de franchir le pas, il est légitime que les responsables politiques et techniques cherchent à mesurer par anticipation les enjeux et les obstacles de tels bouleversements.

Le transfert des compétences « eau et assainissement » sur un territoire plus vaste confèrera au service une vision intégrée et globale du développement durable, une mutualisation des investissements et des économies d'échelle les rendant plus efficaces, des moyens d'exploitation plus conséquents, gages d'une meilleure qualité de prestations, une taille accrue des services garantissant leur viabilité quel que soit le mode de gestion choisi et une tarification harmonisée lisible.

Bien évidemment, le passage à l'intercommunalité reste une période de doute et d'incertitude pour les collectivités : le développement des infrastructures urbaines communales sera-t-il entravé ? Comment seront choisis les nouveaux investissements ? Quelles sont les modalités de transfert du patrimoine et des personnels communaux ? Comment harmoniser les modes de gestion et la tarification ? ...Autant de questions qui devront trouver des solutions adaptées aux contraintes et contextes locaux.

A travers les retours d'expérience proposés et les savoir-faire exposés, l'OIEau vous propose d'apporter, au cours de cette journée, les réponses à vos légitimes interrogations.

Objectifs de la journée :

- Faire un point sur la réglementation
- Connaître les aspects méthodologiques et financiers pour le transfert de compétences
- Bénéficier de retours d'expérience

Au programme de la journée :

- Aspects réglementaires : les différents EPCI
- Mise en œuvre du transfert de la compétence
- Aspects financiers
- Retours d'expériences

Public :

- Responsables de services Eau et Assainissement - Elus
- Experts du domaine de l'eau et de l'assainissement

Moyens pédagogiques

Présentations Power Point
Exposés avec études de cas et retours d'expérience
Questions/Réponses avec les participants
Progression pédagogique du programme
Interventions d'experts des domaines concernés



Remise d'une documentation pédagogique
Accès à J+1 au téléchargement des présentations pendant une période de 3 mois



Café d'accueil le matin
Déjeuner sur place inclus le midi

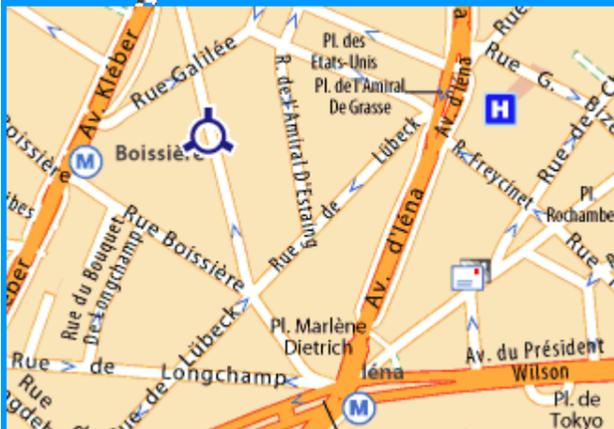
RENSEIGNEMENTS



Ghislaine FERRE

Tél. : 05 55 11 47 70 Fax : 05 55 11 47 01
Email : g.ferre@oieau.fr www.oieau.org/cnfme

Se rendre à l'Espace Hamelin



METRO

**Ligne 6 (Boissières)
Ligne 9 (Iéna)**

BUS

**Lignes 22 - 30 - 32 -
63 - 82**

**Journée technique
de l'Office International de l'Eau**

Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau

8h30

Accueil des participants

9h00

Aspects réglementaires

- Présentation des différents types d'EPCI
- Avantages et inconvénients
- Evolutions récentes
- Sociétés Publiques Locales

David-Nicolas LAMOTHE, A PROPOS

9h40

Mise en œuvre du transfert de la compétence

- Principe méthodologique
- Moyens humains et techniques
- Points clés
- Principales difficultés rencontrées
- Solutions préconisées

Jacques MALRIEU, OIEau

10h15

Questions/Réponses

10h30

Pause

10h45

Aspects financiers

- Transfert du patrimoine : principes comptables
- Fixation des tarifs
- Charges du nouveau service intercommunal
- Stratégie financière de la communauté et mise en œuvre du programme d'investissement
- Retours d'expériences

Pierre BEJAJI, STRATORIAL FINANCES

11h 30

Cas de la Communauté Urbaine de Nantes Métropole

- Présentation du contexte
- Stratégie mise en œuvre pour le transfert de compétence
- Conséquences du transfert sur la gestion eau et assainissement
- Organisation et relations entre les communes et la CU

Jean-Luc PERROUIN, NANTES MÉTROPOLE

12h15

Questions/Réponses

12h30

Déjeuner

14h00

Retour d'expérience de Limoges Métropole : transfert de la compétence assainissement

- Présentation du contexte et de la démarche
- Moyens humains et techniques mis en place
- Principales difficultés rencontrées
- Solutions mises en place et avantages du transfert
- Choix financiers retenus

Intervenant à définir, LIMOGES MÉTROPOLE

14h40

Retours d'expérience de Lannion-Trégor Agglomération : transfert de la compétence assainissement

- Présentation du contexte et des enjeux
- Etudes préalables au transfert de compétence assainissement collectif: état des lieux et enjeux tarifaires
- Stratégie mise en œuvre : moyens techniques et humains
- Retours d'expérience

Jean-Jacques MONTFORT, Lannion-Trégor Agglomération et Henry LE GOAS, SAFEGE

15h20

Questions/Réponses

15h35

Pause

15h50

Retour d'expérience de la Communauté de Commune Terrasses et Vallée de l'Aveyron

- Présentation du contexte
- Mise en place du transfert de compétence eau et assainissement : moyens nécessaires
- Conséquences financières du transfert de compétences
- Retours d'expériences et recommandations

Intervention à confirmer

16h30

Mise en place d'une Société Publique Locale au Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save

- Présentation du contexte
- Pourquoi une SPL ?
- Moyens mis en œuvre pour la création de la SPL
- Avantages et inconvénients de la SPL
- Retours d'expérience

Sandrine BOISARD, Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save

17h00

Questions/Réponses

17h15

Clôture de la journée

Jacques MALRIEU, Office International de l'Eau

